Nombre de refus de prêt et courtier

Par PretImmoQuestion

Bonjour à tous!

Je suis actuellement en cours d'acquisition d'une maison et je suis passé via un courtier pour gérer le côté obtention de prêt.

Dans le compromis il est précisé que je dois justifier de deux refus de prêt sinon je serai en faute et devrai les 10% du montant.

Hors le courtier n'a ouvert qu'une seule demande de prêt, cette demande selon lui étant garanti d'être accepté au vu de la solidité de mon dossier.

Bien évidemment cette demande vient d'être refusé. La demande va être refaite avec de nouveau elements mais bon je préfère être sûr de ne pas ma planter dans les démarches.

Si a la date butoir je me retrouve avec un seul refus, est ce que la responsabilité de mon courtier peut être engagée dans un cas comme cela? Devrais-je m'acquitter de ces 10% alors que c'est le courtier dans cette histoire qui n'a pas ouvert le bon nombre de demande?

Que puis-je faire de mon côté afin de ne pas être en défaut au 15?

Bonne journée et merci au temps que vous allez accorder sur ce sujet!

Par kang74

Bonjour

Le courtier est là pour satisfaire aux meilleurs conditions l'acceptation d'une offre de prêt .
Il n'est pas payé pour avoir un certain nombre de refus , il n'a pas de mandat exclusif .

Seul vous êtes responsable d'avoir (ou pas) deux refus d'offres de prêt pour satisfaire la clause de votre compromis : vous étiez libre de faire étudier votre dossier par votre banque ou une autre .

Par Nihilscio

Bonjour,

Vis à vis du vendeur, c'est vous qui êtes responsable de l'exécution de la promesse de vente.
Si le courtier ne traite pas votre dossier correctement, il faudrait que vous fassiez une demande vous-même auprès d'un établissement financier afin de justifier de deux demandes. Vous pourrez peut-être mettre en cause le courtier mais le vendeur n'a pas à entrer dans ces considérations.

Par PretImmoQuestion

Merci pour vos réponses, je vais donc faire le nécessaire de mon côté, en esperant que tout soit fait dans les temps
Bonne journée!